

réponse aux questions de Propriétés des Vénérables

LANDÉDA

Enquête de l'an 12

état des Biens

Landéda
ad Roques.

Landéda
Landéda.

Landéda
Landéda.

Landéda
Landéda.

Landéda
Landéda.

Landéda
Landéda.

Landéda

Réponse aux questions de M. l'écuyer Les Vicaire
général du diocèse de quimper

Successor de Landida. Supplément à l'écuyer.

- 1^o Séparation de cette Eglise de St Gougaud & de St Gougaud.
- 2^o il y a dans cette commune quinze ecclésiastiques sans ames.
Entre mille & cinq cents Communians.
- 3^o Deux prêtres sont absolument malades pour
la déperdition à raison de la population & du grand
âge de 111. Le déperissant.
- 4^o il n'y a aucun déperissant désigné jusqu'ici.
- 5^o M^r Le Bourguen ancien déperissant provisoire de
St Gougaud où son ministère n'est plus nécessaire.
- 6^o Pierre H. Boullé né à Brédès par acte de mariage
en date du 20 janvier 1740. L'ordonne prêtre
Le 16 avril 1765.

il n'y a aucune chapelle domestique dans l'étendue
de cette commune dont on demande la conservation
Le 16 avril 1765.

P. H. Boullé Déperissant de Landida

Antoine Lamoignon.

16. pluviôse an 12.

il y a dans la commune d'Andida ^{entre}
L'église ^{et} L'école, un oratoire disponible, &
dans un état de décadence et de vétusté ^{et} convenable
dont il seroit utile de demander la disposition
au gouvernement, pour procurer l'entretien
de la simplicité et l'instruction aux infirmes
et vieillards des environs qui ne peuvent
se rendre à l'église principale
p. R. Boulle ^{et} L'abbé d'Andida

Joseph Lamoignon
Maire

Dubou
adjoint

Goussier
Secrétaire

Landula Canton de Lannilis de pluside an 12.

Monsieur Leber abbé.

J'ay l'honneur de vous adresser, y incluse
la liste des questions qui vous ont été
adressées vous les faire passer par un de vos
vicaires ou par un de vos collègues.

Les Eglises de Lannilis, de Landula, & de Brannion
ont toujours été réunies pour une même Station et ont
à aucun prêtre de Lannilis, de Lannilis, de Lannilis, de Lannilis
pour les services. Soyons donc que des fétiles manquent
pas d'instructions pour cela.

J'ay que M. de la Chapelle a de plus une petition que
il faut signer par quelques curés, & par plusieurs autres
qui le voudroient avoir. Tout me va bien
personnes a part, & me suis indispennablement obligé
de vous prier de le faire remplir soit par M. de la Chapelle
ou par un autre, & en priant qu'il vous plait.

J'ay l'honneur d'être avec vous, & de vous adresser
cette lettre.

Monsieur

Je suis très humble & très obéissant

Le sieur de la Chapelle de Landula

Les Dilectissimes Pères & les Pères

Monsieur.

D'après les dispositions de votre circulaire, du 7. du présent, relative, à l'état
 d'indivision, touchant le bien des fabriques; j'ai l'honneur de prier votre
 grandeur, d'examiner les renseignements exprimés de l'autre part, à cet égard.
 je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de mon sincère dévouement.

De votre grandeur, monsieur.

24. juin 1814.

Votre très humble, et très obéissant
 serviteur. Y. Nizet de St. de Chaudéa.

Etat des biens, et revenus de la fabrique de la paroisse de Landéda.

	biens ruraux	maisons	valeur capitale	produit annuel	revenus substitués.	revenus par legs ou fondation.	revenus des fondations.	charges	revenu net.	observations.
Landéda.	tous les biens de la fabrique ont été vendus.	néant.	la valeur capitale de cent vingt-sept francs, six sous, six deniers, donne dix centimes.	le produit annuel est de cent vingt-sept francs, six sous, six deniers.	la disposition de ce bien a été faite à la fabrique le 12. de la république.	néant.	le tout consiste en rentes de fondation.	les loyers payés, reste donc la jouissance d'un hectare, landéda, 70 centimes.		tous ces biens sont chargés d'obligations spirituelles; mais - inconnues; car nous n'avons pas encore rien statué, à cet égard.

je certifie les subdits renseignements véritables, et conformes, à l'état actuel d'un bien dépendant de la fabrique de Landéda.

Landéda le 24 juin 1814.

J. N. N. N. N. de Landéda.